

# Une agglomération plus agréable pour tous

## Seconde lettre ouverte aux élus de Chambéry Métropole

Pour rappel, le « **Collectif** pour les alternatives au pont routier Cassine-Gambetta-Centre ville » **soutient l'esprit général** du projet de « Reconquête de l'axe de la Leysse », mais **s'oppose** au pont Cassine-Gambetta-Centre Ville, création d'une **nouvelle liaison routière VRU-Centre Ville**, au lieu de donner la priorité à la réalisation du PDU voté par tous les élus en 2004.

Alors que le Collectif a organisé une réunion publique 29 mai 2012 au cours de laquelle un temps de parole a été accordé à tout le monde (M. BESSON ayant pu s'exprimer pendant 28 mm le 30 septembre 2011 lors d'une réunion publique organisée par l'association VCA), nous constatons aujourd'hui que **nos propos sont systématiquement déformés** et dénigrés dans des lieux d'expressions comme sur le site internet de Chambéry Métropole (Liaison Cassine : la position de Chambéry métropole – 24/05/2012), la réunion du conseil communautaire du 28 juin 2012, le journal de l'agglomération à venir ? Nous constatons également que **la concertation a été réduite à son minimum légal** et le dossier d'enquête n'est pas très objectif.

Nous espérons que, lors du prochain conseil communautaire du 12 juillet 2012, la décision d'engager une vraie concertation sur, entre autres sujets, les priorités que doit se donner Chambéry Métropole (pont, PDU, etc...) soit prise.

En attendant, nous tenons donc à préciser, une nouvelle fois, les points suivants :

- Il y a quelques années, Chambéry a reçu de prestigieuses récompenses pour sa politique des transports : en 2004 par exemple, le prix de l'innovation pour son implication dans le PDU et le « guidon d'or » pour sa politique ambitieuse de développement des pistes cyclables. Avec ce projet qui ne prévoit aucune réduction de trafic global, on peut s'attendre à ce que **Chambéry** soit désormais **citée** dans les **exemples à ne pas suivre**.
- **Nous sommes étonnés** que, quatre ans après le Grenelle de l'Environnement, **l'agglomération** souhaite engager un projet de requalification urbaine de 100 M€ qui **ne prévoit aucune réduction du trafic global**. Nous trouvons totalement déplacé de vouloir masquer ce fait par une comparaison des surfaces consacrées à la circulation automobile avec ce projet. Cette absence d'objectif de réduction du trafic routier est d'autant plus surprenante que **notre agglomération** subit année après année **des dépassements des seuils d'alerte pollution** aux particules fines (30 jours pour 2011, déjà 15 pour 2012). Les transports représentent 31 % de cette pollution en milieu urbain. Or le 13 juin 2012, **l'OMS a classé cancérigènes les particules fines** émises par les gaz d'échappement **des moteurs diesel**.
- Nous déplorons l'invention du qualificatif « pont tout mode », terme fallacieux, qui ne saurait cacher le fait qu'il s'agit bien en réalité d'un simple pont routier sans aucune voie réservée au transport en commun.
- Nous déplorons également l'usurpation du qualificatif « Haut Niveau de Service » qui est utilisé par Chambéry Métropole pour parler de la nouvelle offre de bus sur la ligne 1 pour la rentrée 2012. En effet, celle-ci tend à faire penser que Chambéry dispose d'un « Bus à Haut Niveau de Service », alors qu'il ne s'agit, principalement, que d'une amélioration (certes significative) de la fréquence de desserte sur cette ligne, accompagnée par quelques travaux d'aménagement de voies, ce dont nous nous félicitons par ailleurs.
- **Nous réfutons** totalement le fait que tout projet de requalification urbaine doit s'accompagner d'**un report de certains itinéraires sur d'autres**. Ce n'est plus, depuis longtemps, la politique menée par la majorité des agglomérations, respectueuses de leurs administrés et soucieuses de l'attractivité de leur territoire. C'est d'ailleurs pour apporter ces témoignages que nous avons invité deux experts des déplacements en France lors de notre dernière réunion publique (interview de Jean SIVARDIERE, Président de la FNAUT et débat avec Frédéric HERAN, Chercheur au CNRS). Peu d'élus y étaient présents et il a été constaté le même désintérêt lorsque l'ADTC 73, en septembre 2009, avait organisé une conférence sur les BHNS avec un spécialiste du Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques.
- **Nous nous félicitons** de l'enquête publique actuellement en cours pour la **création d'une voie en site propre** qui avait été prévue dans le PDU de 2004 **sur l'axe Chambéry/La Trousse** mais, **nous nous étonnons**, huit ans après son vote par tous les élus de Chambéry Métropole, **de la non priorisation des autres axes prévus dans le PDU** et en particulier de l'axe A, concurrent de la nouvelle voie routière VRU-Cassine-Gambetta-Centre Ville. Nous sommes encore plus surpris par le fait que le projet du nouvel hôpital de Chambéry ne comporte aucun volet sur les transports en commun, à l'inverse, par exemple, du nouvel hôpital d'Annecy, où dès l'ouverture, un viaduc dédié aux transports en commun et aux véhicules d'urgences a été réalisé. **Nous demandons** à ce qu'**un planning précis** de la mise en œuvre **de toutes les voies en site propre, des parkings relais** (prévus dans le PDU de 2004) et du pont Cassine-Gambetta-Centre Ville soit indiqué dans le dossier.

## Bilan de la concertation

Si tout le monde a pu s'exprimer lors de la réunion de concertation obligatoirement prévue dans la loi, nous constatons que les réponses apportées par Chambéry Métropole ne sont pas du tout au niveau des attentes du public. **Nous espérons que des réponses un peu plus sérieuses et respectueuses du public soient apportées.**

Nous reprenons ci-dessous plusieurs **questions** posées par les habitants, les **réponses** de Chambéry Métropole et nos remarques :

- Risque de renvoi du trafic sur la VRU.

Réponse : « Un renvoi sur la VRU est souhaitable pour décongestionner le centre-ville. La VRU conserve une réserve de capacité pour cela entre ses échangeurs centraux. »

- Avez-vous prévu l'accueil du nouveau flux sur la VRU, en termes de capacité ?

Réponse : « Oui, la VRU dispose aujourd'hui d'une réserve de capacité, à l'exclusion du secteur de l'échangeur de la Boisse. »

**Chambéry Métropole indique, qu'aujourd'hui, la VRU dispose d'une réserve de capacité. Et demain ?**

- Comment garder la maîtrise des tarifs pratiqués dans le parking Cassine « Reclus » ?

Réponse : « Réponse dépendant du choix du montage financier à venir (par Chambéry Métropole) »

**Nous nous interrogeons sur le choix du type de parking prévu à la Cassine. Son coût de 20 M€ permettra-t-il d'implanter un vrai parking relais avec des tarifs plus concurrentiels que ceux du centre-ville. Si ce n'est pas le cas, les usagers préféreront évidemment ces derniers pour aller au plus près de leur destination. On pourra alors enlever le qualificatif intermodal à ce projet. Les tarifs doivent donc être précisés dans le dossier d'enquête.**

- Liaison bus Nord-Sud, où en est le projet ? N'est ce pas là une priorité ?

Réponse : « Si la question porte sur le projet évoqué par le Conseil Général, il lui appartient d'en définir la mise en œuvre. »

**Il serait irresponsable de ne pas prévoir une réalisation concomitante de la réduction des voies de circulation le long de l'axe de la Leysse avec la mise en œuvre du « Bus à Haut Niveau de Service » sur l'axe nord/sud. Pour rappel, ce projet est porté par Chambéry Métropole, le Conseil Général et la CALB depuis de nombreuses années. Chambéry Métropole s'en désintéresse-t-elle désormais ?**

**Si Chambéry Métropole demande au Conseil Général 10 M€ pour financer le pont, ce dernier aura beau jeu ensuite d'indiquer que Chambéry Métropole lui a demandé d'accorder la priorité de ses financements au pont « tout mode » du projet de « Reconquête de l'axe de la Leysse », et non à la mise en œuvre du « Bus à Haut Niveau de Service ».**

- Le projet sur le secteur Cassine n'est pas explicite.

Réponse : « Ce secteur doit faire l'objet d'une réflexion qui sera menée prochainement pour sa vocation économique. »

**Une réflexion sera menée, alors qu'ouvertement on évoque le déménagement du siège de Chambéry Métropole à la Cassine. Chambéry Métropole doit donner le détail de son projet et les conséquences en termes financier et des trafics induits.**

**NON AU REPORT DE CIRCULATION !  
OUI À LA RÉDUCTION DU TRAFIC AUTOMOBILE !**

Chambéry, le 12 juillet 2012

Les associations signataires :

**Association Anti-Contournement Autoroutier de Chambéry - ACAC 73**

**Association Vivre Chambéry Autrement - VCA**

**Association pour le Développement des Transports en Commun - ADTC 73**

**Association Vivre à Montjay, à la Moutarde et à la Revériaz**

**Association de Sauvegarde du Secteur Monge-Dacquín-Calamine**